DEPARTEMENT DE LA MOSELLE SIPRÉFECTURE Arrondissement de FORBACH

Commune d'ALTRIPPE



ARRETE N° 1/2015

Portant nomination d'un estimateur de dégâts de gibiers rouges

Le Maire de ALTRIPPE

VU les articles R 229-8 à R 229-14 du code de l'environnement;

VU l'accord de Monsieur Christophe BADO;

VU la délibération du conseil municipal en date du 12 janvier 2015

CONSIDERANT que l'intéressé remplit les conditions pour être nommé sur cette fonction

ARRETE

Article 1: Monsieur Christophe BADO, agriculteur, domicilié à BIDING, est nommé estimateur de dégâts pour la période de location de la chasse communale, soit du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024.

Article 2: L'intéressé sera chargé de constater les dégâts causés par le gibier rouge pendant toute cette période.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

Monsieur le Sous-Préfet de FORBACH Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt Fédération Départementale des Chasseurs

> Fait à Altrippe, le 13 janvier 2015 Le Maire A. KONIECZNY